

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
Du 12 avril 2024 - 20h30

Conseillers présents : Nathalie DURANTON - Maire

Marcel Bernard SIMBÉLIE – 1^{er} Adjoint

Laurent JUBERTIE – 2^{ème} Adjoint

Hubert LAMOTHE – 3^{ème} Adjoint

Isabelle SOL, Pierre SINDOU, Céline CERTES, Laurent GAY,

Michaël LÉA et Sébastien MONTEIL

Absente excusée : Élodie BOULANGER (procuration à Céline CERTES)

Secrétaire de séance : Marcel Bernard SIMBÉLIE

Membres en exercice : 11

Présents (quorum) : 10

Procuration : 1

Votants : 11

1) Décision du Maire n° 2024-01

Programmation chauffage salle P.Cheyroux par la S^{te} ARELEC 19 (montant de 1672,99 € TTC).

2) Programme de restauration de l'église

Présentation du devis reçu d'un architecte La Gare Architecte contenant tout le cahier des charges proposé pour la réalisation du diagnostic et l'étude préalable aux travaux de rénovation de l'église, l'agence étant spécialisée dans les Monuments Historiques.

Rappel de la volonté municipale de lancer une étude pour diagnostiquer l'état de l'église et évaluer les travaux de restauration nécessaires. L'inscription de la totalité de l'église au titre des Monuments Historiques étant effective depuis l'arrêté du Préfet de Région du 16 janvier 2024, la DRAC Aquitaine a été sollicitée pour l'accompagnement dans ce projet. De plus, ce service devant être associé à la réflexion, il a validé le contenu de la proposition de l'architecte, dans le cadre de sa mission de contrôle scientifique et technique.

Plan de financement proposé, d'un coût total de 23 707 € T.T.C. :

Subvention DRAC 4 000,00 € (20 % du montant HT des travaux)

Subvention Départementale 5 000,00 € (contractualisation 2023-2025)

Fonds Compensation TVA 3 888,90 €

Fonds libres le reste 10 818,10 €

Accord à l'unanimité pour lancer l'étude, le plan de financement et les demandes de subventions.

3) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Rappel de la proposition présentée au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique. Accord à l'unanimité le 05/03/24 du Comité Social Territorial pour le versement aux agents de Ligneyrac, en fonction de leur rémunération. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

4) Consultation Centre de Gestion Fonction Publique pour la protection sociale prévoyance

Rappel de la proposition présentée au Comité Social Territorial. Accord à l'unanimité le 05/03/24 du Comité Social Territorial pour se joindre à la consultation que va conclure le C.D.G. en lui donnant mandat. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

5) Compte de Gestion 2023

Mme le Maire rappelle que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal retrace sa comptabilité, qui doit être identique à la comptabilité tenue par la commune. Validation du conseil, à l'unanimité, du compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

6) Compte Administratif 2023

Présentation des comptes de l'année écoulée par M. Marcel Bernard SIMBÉLIE – 1^{er} Adjoint. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 98 684,83 € et la section d'investissement est excédentaire de 56 988,48 €. Le conseil approuve à l'unanimité les résultats du Compte Administratif 2023 pour un montant de +155 673,31 €, toutes sections confondues.

Présentation de l'analyse financière des comptes communaux établie par le Conseiller aux Décideurs Locaux (Trésorerie) sur la période de 2020 à 2023 : il en ressort une situation très saine et une trésorerie confortable.

7) Affectation des résultats 2023

Accord à l'unanimité du conseil pour reporter l'excédent de 98 684,83 € en section de fonctionnement, la section d'investissement n'ayant pas besoin de financement puisqu'excédentaire.

8) Modifications statutaires Féd. Départ^{ale} d'Électrification et d'Énergie 19

La FDEE Corrèze a adopté de nouveaux statuts, que tous les membres adhérents doivent approuver.

Nouvelles compétences optionnelles :

- Achat d'énergie,
- Véhicules électriques,
- Système d'Information Géographique (SIG).

Approbation à l'unanimité des nouveaux statuts de la FDEE19.

9) Adhésion au S.I.G. de la FDEE19

la FDEE19 met à disposition une plateforme informatique capable d'organiser et de présenter des données spatialement géoréférencées aux membres ayant décidé d'adhérer à la compétence optionnelle « SIG », sans contribution financière de la part de la collectivité. L'accès est proposé à une personne, élue référente, et une personne, agent référente, désignées par la collectivité.

Accord à l'unanimité pour adhérer et désignation de :

Laurent GAY - élu référent,

Francine KRUPKA - agent référent.

10) Participation financière annuelle à la Féd. Départ^{ale} d'Électrification et d'Énergie 19

Accord à l'unanimité pour le maintien, comme les années précédentes, de l'inscription au budget de la participation financière, de 809,82 € en 2024, identique à 2023, afin de ne pas ajouter d'imposition additionnelle aux impôts locaux communaux.

11) Fiscalité 2024

Taux d'imposition : Accord à l'unanimité pour maintenir les taux communaux (Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation) à l'identique de 2023.

Les impôts des administrés vont toutefois augmenter en 2024, pour la part communautaire d'une part et, d'autre part, parce que l'État a de nouveau procédé à l'augmentation des bases d'imposition.

12) Subventions aux associations 2024

Présentation des travaux de la commission Manifestations et Vie associative par Pierre SINDOU sur les demandes de subventions reçues pour l'année 2024. Nouvelles demandes reçues :

Le Rionet (Cazillac 46) pour l'accueil de loisirs : fréquentation de 4 enfants ligneyracois ; beaucoup de loisirs proposés qui profitent au territoire,

USEP Corrèze : activités sportives proposées à tous les enfants scolarisés.

Convention de partenariat avec Radio Vicomté : rappeler aux associations de solliciter la radio pour diffuser des infos.

En référence à la délibération n°2015-20 du 23 octobre 2015 établissant les règles d'attribution de subvention aux associations, accord à l'unanimité du conseil pour attribuer des subventions selon la répartition suivante :

- 150 € à l'association des Anciens Combattants – ACPG-CATM,
- 150 € à Ligneyrac Loisirs & Découverte,
- 150 € à la Société de Chasse de Ligneyrac,
- 150 € à l'association Radio Vicomté,
- 100 € à La délégation de Meyssac des Jeunesses Musicales de France,
- 100 € à La délégation de Meyssac du Souvenir Français,
- 100 € à l'Association des Parents d'Élèves du RPI Noailhac-Lagleygeolle,
- 100 € à l'Unité locale Midi Corrèzien de la Croix Rouge,
- 100 € au Rugby Club du Pays de Meyssac,
- 100 € à l'USEP Corrèze,
- 100 € à l'Association Le Rionet (Lot).

13) État récapitulatif des indemnités aux élus municipaux

Rappel de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, qui instaure la production d'un état annuel récapitulatif des indemnités perçues par les élus, dans une logique de transparence. En vertu de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet état annuel, qui doit être communiqué aux conseillers municipaux, comprend le détail suivant :

NOM	Montant € total brut fiscal 2023	Montant € NET payé en 2023
Nathalie DURANTON	9 977.04	8 630.04
Marcel Bernard SIMBELIE	2 847.12	2 462.82
Laurent JUBERTIE	2 409.06	2 083.92
Hubert LAMOTHE	2 409.06	2 083.92
Michaël LEA	1 168.02	1 010.28
Pierre SINDOU	730.02	631.44
Isabelle SOL	730.02	631.44
Elodie BOULANGER	60.38	52.23

14) Budget Primitif 2024

Conformément à la réglementation de la nouvelle nomenclature comptable M57, le projet de Budget Primitif 2024 a été adressé aux Conseillers Municipaux 12 jours avant la séance.

Présentation par Madame le Maire du détail du Budget Primitif 2024, par section, en dépenses et en recettes.

Accord à l'unanimité, pour un montant total de :

Section de FONCTIONNEMENT :	303 930,74 €
Section d'INVESTISSEMENT :	232 030,77 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024 :	535 961,51 €

15) Admission en non-valeur des créances de faible montant

Demande du Trésorier Municipal que le Conseil Municipal délègue au Maire la décision d'admission en non-valeur des créances qui ne seront pas recouvrées après une procédure de relance devenue infructueuse, et d'un montant inférieur à 100 €, pour faciliter les procédures : accord à l'unanimité du Conseil.

16) Point sur l'urbanisme

- Avancée PLUI (densification) : les parcelles disponibles dans les zones de densification n'entrent pas dans le calcul des zones à urbaniser (friches, espaces publics, dents creuses, espaces urbanisés ou agglomérés). Le bureau d'étude doit refaire le calcul et une nouvelle carte de zonage du PLU doit être réalisée, afin de les présenter aux services de l'État pour validation.
- Coût modification/révision AVAP : suite à la réception de la réponse de la DRAC Aquitaine, des informations ont été demandées sur le coût d'une modification ou transformation en PVAP (révision). Des aides peuvent être accordées par l'État. La réflexion doit être menée avec la Com. de Communes Midi Corrèzien (compétence intercommunale) pour la suite à donner.

17) Point travaux et programmes en cours

- Attribution de la subvention DETR par l'État pour travaux accessibilité mairie, l'autorisation d'urbanisme doit suivre ;
- Etude assainissement bourg : réunion du bureau d'étude avec les élus pour présentation de l'étude (diagnostics et propositions en collectif et en individuel ; coûts en individuel et en collectif pour les habitants du bourg). La réflexion doit se poursuivre et une réunion est prévue avec Bellovic par rapport au transfert de compétence assainissement collectif ;
- Classement voirie communale : gros travail nécessaire pour mettre à jour le classement des voies, soit en voie communale, soit en chemin rural, en fonction de l'usage et de l'entretien communal, et afin de demander la subvention DETR sur les travaux de voirie prévus en 2024 ;
- Consultation juridique et réflexion sur des voies qui font l'objet de demandes d'échange et de régularisation (secteurs de Rosiers, Château du Peuch, Pommier et Masclat). Dès que la municipalité connaîtra les possibilités et la procédure réglementaires, un accord devra être trouvé avec les demandeurs et une enquête publique devra être organisée ;
- Voirie communautaire : les travaux de réparation sur la Route des Alambics bénéficient de la subvention DETR. La consultation des entreprises est en cours par la Communauté de Communes ;
- Voirie en traverse de bourg : en accord avec le Département, il sera instauré une limitation de tonnage pour traverser le bourg pour les gros tonnages, suite à des désordres sur la voirie et les bâtiments en bordure ;
- Sinistre Parking : réunion prévue le 15/04/2024 avec les experts des assurances.

18) Informations et Questions diverses :

- Blason : parution d'un livre sur les blasons de Corrèze et nord Lot réalisé par une association corrézienne,
- Invitation Asso Rugby Meyssac pour les 50 ans le 15/06/2024,
- Plan vigipirate niveau « urgence attentat »,
- SOS violences conjugales,
- Location logement communal : duplex de l'étage disponible au 15/05 suite au départ de la locataire.

Séance levée à 00h30.

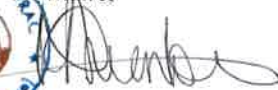
Secrétaire de séance,



Marcel Bernard SIMBELIE



Le Maire,



Nathalie DURANTON.